

AGENT·E DE SERVICE POLYVALENT·E DES CRECHES (agent·e technique de la petite enfance de 1ère classe)

Conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique

Notamment :

- être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- jouir de ses droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.

Direction d'affectation : Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)	
Fonctions :	<p>L'agent.e technique de la petite enfance exerce des missions polyvalentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et préparation des repas pour les enfants accueillis en crèche - Entretien et nettoyage du linge (bavoirs, serviette de toilette, draps...) - Entretien et nettoyage des locaux et de l'environnement dans le respect des consignes d'entretien - Application des règles d'hygiène et de sécurité <p>L'agent.e effectue l'ensemble de ces missions, en étant affecté alternativement aux activités de cuisine, linge, et ménage, en fonction d'un planning défini par le.la responsable d'établissement.</p>
Conditions particulières :	<p>Tout personnel travaillant en crèche doit justifier des vaccinations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - intra-dermo réaction à la tuberculine positive datant de moins d'un an. Si le résultat est négatif, la vaccination par le B.C.G. est obligatoire, - attestation de vaccination D.T. Polio datant de moins de dix ans ; dans le cas contraire, il est recommandé une revaccination DT Polio coqueluche, - pour les femmes, séro-diagnostic de rubéole et, en cas de résultat négatif, certificat de vaccination antirubéolique, - vaccinations fortement recommandées : rougeole, varicelle, hépatites A et B, oreillons, coqueluche. <p>Ces fonctions exigent le sens de l'organisation et supposent le port de charges.</p>
Temps de travail :	38h30 hebdomadaires avec 31 jours de RTT (et 27 jours de congés annuels)
Horaire de travail :	En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 8h ou se terminer à 18h30.
Rémunération:	<p>La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de 2 030 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).</p> <p>Peuvent s'ajouter éventuellement les suppléments et allocations pour charge familiale.</p>

<p>Modalités de recrutement :</p>	<p>Le recrutement se déroule en plusieurs phases : les candidatures font d'abord l'objet d'une sélection sur dossier ; ensuite, les candidats passent un entretien oral et un test pratique.</p>
<p>Pour postuler :</p>	<p>Ce recrutement ne nécessite pas de diplôme particulier. Néanmoins, le fait de présenter un diplôme, formation ou expérience professionnelle en matière de restauration collective ou d'hygiène des locaux de collectivité est apprécié.</p> <p>Il convient d'adresser ou de déposer votre candidature (curriculum vitae, lettre de motivation et photocopie recto-verso d'une pièce d'identité officielle justifiant de votre nationalité) en y précisant bien l'emploi recherché, à la Mairie de Paris :</p> <p><u>Adresse postale</u></p> <p>Direction des ressources humaines Bureau du recrutement 2, rue de Lobau 75196 PARIS cedex 04</p> <p><u>Accueil du Bureau du recrutement</u></p> <p>2, rue de Lobau 75004 Paris</p> <p><u>Métro</u> : Hôtel de Ville</p> <p><u>Horaires d'ouverture</u> : de 9h à 12H30 et de 13h30 à 17h tous les jours sauf les week-ends et les jours fériés</p>
<p>Informations générales sur les recrutements sans concours :</p>	<p>Site internet : www.paris.fr/travailler-a-la-ville-de-paris/rubrique recrutement sans condition de diplôme</p>

